



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Les demandes d'annulation doivent se faire par écrit via notre adresse électronique clubfondeurslaurentides@gmail.com

PROGRAMMES SPORTIFS

En cas d'annulation par le participant :

- Remboursement du montant de l'inscription moins les frais non-remboursables.

Frais non-remboursables (si applicable) :

- ✓ Adhésion à Ski de Fond Québec
- ✓ Services déjà rendus *
- ✓ Frais administratifs **

* La valeur des services rendus est calculée selon les frais en vigueur (détaillés sur la facture), sans tenir compte du rabais applicable pour le programme complet (s'il y a lieu). Les services sont considérés comme rendus jusqu'à la date de réception de la demande d'annulation.

**Les frais administratifs correspondant au plus petit montant entre 50\$ ou 10% du solde restant.

En cas d'annulation par le Club :

- Avant le début des activités: remboursement à 100% du montant de l'inscription.
- Après le début des activités: remboursement du montant de l'inscription moins le coût d'adhésion à SFQ et la valeur des services rendus.

Le remboursement sera effectué par chèque dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande.

Modalités générales

Modifications et/ou annulations des activités

Le club de ski de fond Fondeurs-Laurentides se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, nombre de cours, coûts) si un événement fortuit survient.

Les activités annulées pour raison de force majeure (tempête de neige, conditions climatiques extrêmes, fermeture du parc, etc.) ne sont pas remboursables mais seront reportées à la fin de la session, si possible.

Le club de ski de fond Fondeurs-Laurentides se réserve le droit d'annuler une activité en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions. L'intégralité de l'inscription sera remboursée dans ces conditions.

Les activités ont toujours lieu, à moins de situation imprévue hors de notre contrôle. Il est possible que nous ne puissions pas vous aviser, en raison de délais trop courts.

Échange de cours sans autorisation

Pour toutes modifications de vos cours, vous devez obligatoirement contacter l'administration du club Fondeurs-Laurentides. En cas d'absence, il n'est pas possible de se présenter à un autre cours.

En cas d'abandon de votre activité, il n'est pas permis de transférer votre inscription à une autre personne. Dans ce cas, vous devez en informer l'administration du club et ce dernier se chargera de réattribuer cette place en fonction de la liste d'attente.

Possibilité de refus de certains participants

Pour des raisons de sécurité et pour le bon fonctionnement de ces groupes, le club Fondeurs-Laurentides se réserve le droit de refuser tout participant qui ne serait pas de niveau pour le groupe dans lequel il a été inscrit. Ainsi, lorsque cette situation survient et si les conditions le permettent, le club Fondeurs-Laurentides tentera de repositionner le participant dans un groupe plus adapté à ce dernier. Dans le cas contraire, le client sera remboursé en vertu de la politique de remboursement approprié à l'activité.